



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/43/373  
20 mai 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

Quarante-troisième session  
Points 23, 29, 30, 36, 37, 40, 63, 64,  
82, 83, 102 et 103 de la liste  
préliminaire\*

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

QUESTION DE NAMIBIE

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES CONSEQUENCES POUR LA PAIX  
ET LA SECURITE INTERNATIONALES

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

QUESTION DE PALESTINE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES)

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

CAMPAGNE INTERNATIONALE CONTRE LE TRAFIC DES DROGUES

Lettre datée du 11 mai 1988, adressée au Secrétaire général par les  
Représentants permanents de la République fédérale d'Allemagne et  
de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous prier de trouver ci-joint les textes anglais et français de la déclaration conjointe de la septième réunion des ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, qui a eu lieu à Düsseldorf (République fédérale d'Allemagne) les 2 et 3 mai 1988 (voir annexe).

\* A/43/50.

A/43/373  
Français  
Page 2

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe cmmme document de l'Assemblée générale au titre des points 23, 29, 30, 36, 37, 40, 63, 64, 82, 83, 102 et 103 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

(Signé) Alexander COMTE YORK

L'Ambassadeur,

(Signé) Nitya PIBULSONGRAM

/...

ANNEXE

Déclaration conjointe de la septième réunion des ministres  
des affaires étrangères de la Communauté européenne et de  
l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE),  
tenue à Düsseldorf, les 2 et 3 mai 1988

1. La septième réunion des ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne (CE) et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) s'est tenue à Düsseldorf les 2 et 3 mai 1988. Les ministres ont procédé à un vaste échange de vues sur des sujets politiques et économiques et ont constaté la grande concordance de leurs positions en la matière. La réunion a confirmé que la Communauté et l'ANASE ont élaboré des relations de travail qui ont abouti à une compréhension mutuelle renforcée et étendue dans tous les domaines. Les ministres ont estimé qu'il était dans l'intérêt évident de la Communauté et de l'ANASE de renforcer encore davantage les fondements de leur solidarité politique et économique. L'excellence de leurs relations donne confiance en l'avenir de la coopération entre les deux groupes d'Etats.

2. Les ministres se sont félicités des importants événements survenus depuis leur précédente réunion, tenue à Djakarta en octobre 1986, notamment des progrès réalisés sur la voie de l'intégration de la Communauté européenne et traduits dans l'Acte unique européen, de la confirmation éclatante de la solidarité de l'ANASE lors de la réunion des chefs de gouvernement de l'ANASE tenue à Manille en décembre 1987 et de l'évolution encourageante de la politique internationale comme en témoigne la conclusion du Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée (Traité sur les FNI). Néanmoins, les ministres se sont déclarés préoccupés de ce que les conflits régionaux n'aient pas encore été réglés. Ils ont réaffirmé leur détermination à unir leurs efforts en vue de contribuer par tous les moyens dont ils disposent au rétablissement de la paix dans les régions en proie aux tensions.

Les ministres ont noté avec satisfaction que les économies de la Communauté et de l'ANASE donnaient de nouveau des signes de reprise malgré des conditions économiques globalement difficiles. Les ministres ont marqué le grand intérêt qu'ils portent à un renforcement accru de la coopération économique entre les deux groupements régionaux et se sont félicités à cet égard de l'institution, depuis leur dernière réunion, de comités mixtes d'investissement CE-ANASE dans toutes les capitales de l'ANASE.

3. Coopération régionale

Les ministres de la Communauté européenne ont informé les ministres de l'ANASE au sujet de l'Acte unique européen, qui est entré en vigueur le 1er juillet 1987 et qui exprime la volonté des Etats membres de la Communauté de continuer à oeuvrer en vue de transformer l'ensemble des liens qui les unissent en une union européenne.

Les ministres de l'ANASE ont informé leurs homologues européens de la réunion des chefs de gouvernement de l'ANASE qui s'est tenue à Manille les 14 et 15 décembre 1987. Les ministres de la Communauté européenne ont félicité l'ANASE à

/...

l'occasion du vingtième anniversaire de sa création et salué les progrès qu'elle a accomplis grâce à une étroite coopération. Les ministres ont noté que l'ANASE était devenue pour ses membres une zone de paix, de stabilité accrue et de progrès économique.

Maintenant que la Communauté européenne est bien engagée sur la voie de l'achèvement d'un marché intérieur de 320 millions d'habitants et de l'établissement d'une union toujours plus étroite entre les peuples de l'Europe et que, d'autre part, la réunion de Manille des chefs de gouvernement de l'ANASE a adopté un important programme d'action, il est manifeste que l'établissement de relations entre la Communauté et l'ANASE a été une initiative à la fois heureuse et profitable pour tous les partenaires.

Les ministres se sont déclarés encouragés par les résultats positifs des consultations entre la Communauté et l'ANASE depuis le début des réunions ministérielles ANASE-CE en 1978. Les ministres ont réaffirmé qu'il était souhaitable d'avoir à l'avenir des consultations périodiques sur des sujets d'intérêt mutuel, ce qui contribuera à renforcer davantage les relations de coopération qui existent entre les deux groupements régionaux.

#### 4. Relations culturelles

Les ministres sont convenus de renforcer davantage les liens culturels entre la Communauté et l'ANASE. A cet égard, il conviendra de mettre l'accent tant sur la coopération entre les universités et autres établissements d'enseignement supérieur que sur la coopération dans le domaine des sciences en général.

#### Problèmes de politique internationale

##### 5. Relations Est-Ouest

Les ministres ont examiné les relations Est-Ouest et ont noté avec satisfaction des signes d'amélioration dans ce domaine. Ils ont formulé l'espoir que cette évolution aurait un effet positif sur la solution des conflits régionaux. Les ministres se sont déclarés prêts à contribuer activement à la solution de ces conflits.

##### 6. Désarmement et contrôle des armements

Les ministres se sont félicités du Traité sur les FNI, qui marque une étape importante dans la mesure où il s'agit du premier accord par lequel les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont décidé de réduire leurs arsenaux nucléaires. Ils espèrent que d'autres accords suivront, bénéficiant ainsi à d'autres domaines du contrôle des armements et du désarmement. La perspective d'un accord START prévoyant la réduction des armements stratégiques nucléaires des Etats-Unis et de l'Union soviétique a été accueillie avec satisfaction par les ministres, qui en ont reconnu l'importance également pour l'Europe et l'Asie.

Les ministres ont procédé à un utile échange de vues sur les aspects économiques et politiques de la situation de leurs régions respectives en matière de sécurité, situation qui intéresse les deux parties.

/...

Les ministres ont été d'accord pour estimer que les négociations engagées dans le cadre de la Conférence de Genève sur le désarmement en vue de la conclusion d'une convention sur l'interdiction mondiale des armes chimiques doivent aboutir rapidement à des résultats pleinement satisfaisants. Ils ont réaffirmé leur résolution de n'épargner aucun effort afin de parvenir à une convention globale et vérifiable de ce type. Vu la prolifération alarmante des armes chimiques, il est indispensable de les éliminer une fois pour toutes.

#### 7. Cambodge

Les ministres ont procédé à un échange de vues approfondi sur le problème du Cambodge. Ils ont réaffirmé leur conviction que la paix et la stabilité dans le Sud-Est asiatique ne peuvent être rétablies que par la fin des hostilités et de l'occupation militaire étrangère du Cambodge. Ils se sont félicités des initiatives prises par le Prince Sihanouk en vue d'un règlement global du problème. Etant donné que le conflit au Cambodge résulte en premier lieu de l'agression et de l'occupation militaire par des forces étrangères, les ministres ont instamment demandé à toutes les parties concernées de contribuer à accélérer la recherche d'un règlement et lancé un appel notamment au Viet Nam pour qu'il s'associe au Prince Sihanouk dans les pourparlers de paix.

Les ministres ont réaffirmé leur détermination à oeuvrer conformément aux résolutions adoptées en la matière par les Nations Unies et visant à rétablir l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Cambodge, dans le respect des intérêts et du bien-être de sa population qui a enduré tant de souffrances. Un Cambodge démocratique, neutre et indépendant n'est pas envisageable sans le retrait, sous contrôle international, de toutes les troupes étrangères qui s'y trouvent. Les ministres en ont donc de nouveau appelé au Viet Nam pour qu'il retire ses troupes du Cambodge. Les ministres ont réaffirmé qu'il ne faudrait fournir au Viet Nam aucune aide qui puisse soutenir et encourager l'occupation vietnamienne du Cambodge.

Les ministres ont exprimé la ferme conviction que le rôle prépondérant du Prince Sihanouk dans la recherche d'une solution au problème du Cambodge servirait les divers intérêts de toutes les parties concernées. Les ministres ont donc estimé indispensable de soutenir le plus possible les efforts déployés par le Prince Sihanouk en vue d'une solution politique.

A cet égard également, les ministres de la Communauté se sont félicités des efforts que l'ANASE ne cesse de déployer en vue d'un règlement politique global du problème du Cambodge, notamment par la convocation à Djakarta d'une réunion informelle des parties directement concernées, surtout le Viet Nam.

Pour parvenir à une solution politique, la participation du Viet Nam est indispensable.

#### 8. Réfugiés d'Indochine

Les ministres de l'ANASE et de la Communauté sont d'accord pour estimer que les difficiles conditions que connaissent les personnes ayant fui l'Indochine, notamment celles qui se trouvent encore dans des camps de transit pour réfugiés dans des pays d'Asie et le long de la frontière séparant la Thaïlande et le

/...

Cambodge, continuent d'être très préoccupantes. Ces réfugiés et personnes déplacées ont un droit inaliénable de retourner dans leur patrie. La Communauté est prête à aider à assurer leur retour. Aussi longtemps que le flot de réfugiés continuera, les efforts humanitaires coordonnés entre les pays de premier asile, les pays d'accueil et les organisations internationales concernées devront être poursuivis afin de soulager les souffrances des réfugiés et d'accélérer leur réinstallation.

Les ministres se sont déclarés vivement préoccupés par la récente et considérable augmentation du nombre de "boat people" vietnamiens, problème à l'origine duquel se trouve le Viet Nam. Ils estiment que ce pays, dans le respect des principes humanitaires et dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et de l'harmonie dans la région, devrait coopérer avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, avec les pays de premier asile et avec les pays d'accueil en vue de trouver une solution. Le Viet Nam devrait également accepter le retour de ceux qui ne répondent pas aux critères convenus pour l'octroi du statut de réfugié, à condition que des garanties suffisantes soient données quant au traitement qui leur sera réservé à leur retour.

Les ministres de l'ANASE et de la Communauté européenne ont souligné leur détermination à continuer d'agir de manière coordonnée dans ce domaine.

#### 9. Afghanistan

Les ministres se sont félicités de ce que les pourparlers indirects de Genève sur l'Afghanistan aient abouti le 14 avril 1988.

Ils ont salué les efforts déployés sans relâche par le Secrétaire général des Nations Unies et par son représentant spécial, M. Diego Cordovez, pour trouver une solution à la crise.

De l'avis des ministres, il faut, pour le rétablissement d'une paix véritable, que le retrait des troupes soviétiques et le libre retour des réfugiés s'accompagnent d'un règlement politique global de la crise auquel le peuple afghan devrait être pleinement associé. A cet égard, ils estiment indispensable que la résistance participe à un processus d'autodétermination et à la mise en place d'un gouvernement véritablement représentatif à Kaboul.

#### 10. Moyen-Orient

Les ministres ont examiné les événements au Moyen-Orient et ont manifesté leur inquiétude face à la situation dans les territoires occupés. Ils ont rappelé les déclarations et les démarches faites par les Douze, entre autres les déclarations des 23 février, 13 juillet, et 5 décembre 1987 et du 8 février 1988, ainsi que les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. Ils ont apporté leur appui au principe de la convocation, sous l'égide des Nations Unies, d'une conférence internationale qu'ils considèrent comme le cadre approprié pour une solution politique.

Les Douze et l'ANASE continuent d'appuyer la souveraineté, l'intégrité et l'indépendance du Liban. Le conflit Iraq-Iran reste la source de graves souffrances humaines et de lourdes pertes matérielles. Il menace la stabilité de

/...

la région dans son ensemble. Les ministres ont réaffirmé leur soutien en faveur d'une solution rapide du conflit par la mise en oeuvre de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité.

#### 11. Afrique australe

En ce qui concerne l'Afrique australe, les ministres ont rejeté sans équivoque le régime d'apartheid qui viole la dignité humaine et ils ont une fois de plus lancé un appel pour son abolition totale. Ils ont invité le Gouvernement d'Afrique du Sud à engager sans tarder un dialogue national avec les représentants authentiques du peuple sud-africain. Parmi les conditions préalables d'un tel dialogue devraient figurer la levée de l'état d'urgence, la libération sans conditions de tous les prisonniers politiques et le rétablissement du droit de tous les partis politiques d'exister. Les ministres ont vigoureusement condamné les récentes mesures politiques prises en vue de museler les organisations sud-africaines et ont demandé instamment et fermement au Gouvernement d'Afrique du Sud de les lever au plus vite. Les ministres ont en outre condamné toutes les actions d'agression et de déstabilisation perpétrées par l'Afrique du Sud contre ses voisins dans la région et ont demandé que les problèmes régionaux soient réglés par des moyens pacifiques. Les ministres ont demandé que l'indépendance soit accordée sans plus tarder à la Namibie, sur la base du droit inaliénable à l'autodétermination proclamé dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

#### 12. Terrorisme international

Le terrorisme international continue de toucher un grand nombre de pays et constitue un sujet de grave préoccupation. Les ministres ont à nouveau condamné avec vigueur toutes les formes de terrorisme international et ont réaffirmé leur résolution de coopérer le plus étroitement possible dans la lutte contre cette menace. Ils ont aussi souligné combien il importait de trouver des solutions politiques aux problèmes qui sont à la base du terrorisme.

#### 13. Stupéfiants

Le trafic des drogues et la toxicomanie menacent de plus en plus le développement économique et social de la communauté internationale. Les ministres ont exprimé leur résolution d'unir les forces de leurs pays afin de lutter contre cette grave menace internationale. Ils se sont félicités de ce que la première Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues tenue en juin 1987 ait fourni l'occasion d'élaborer des stratégies communes en vue de combattre la fabrication, le trafic et la consommation illicites des drogues ainsi que les activités criminelles qui s'y rattachent. Il importe à présent de mettre en oeuvre de façon cohérente et sans tarder les résolutions de la Conférence en appliquant notamment les recommandations figurant dans la résolution adoptée par consensus lors de la réunion de 1988 de la Commission des stupéfiants et en négociant, signant et ratifiant au plus vite la nouvelle convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes.

Les ministres de l'ANASE se sont déclarés sensibles à l'aide apportée en la matière par la Communauté aux projets ANASE-CE qui visent à prévenir la consommation de drogue et à faciliter la réinsertion des toxicomanes.

/...

#### 14. Situation économique internationale

Les ministres ont procédé à un échange de vues sur la récente évolution et les perspectives de la situation économique internationale. Il a été reconnu qu'il importait de définir et d'appliquer des politiques visant à intensifier la croissance. Il a été estimé que, pour rétablir une économie mondiale saine, un objectif essentiel à atteindre consiste à remédier aux déséquilibres actuels, notamment ceux de la balance commerciale et des opérations courantes, et à réduire l'instabilité monétaire. Il a également été souligné qu'il importait de s'opposer aux pressions croissantes du protectionnisme, d'accroître les apports financiers en faveur des pays en développement, de diminuer le poids de leur dette et de leur assurer ainsi des ressources qui permettent leur croissance.

Les ministres ont reconnu que les pays en développement pourraient jouer un rôle important en favorisant la croissance de l'économie mondiale. A cet égard, ils se sont également déclarés conscients des effets positifs qu'auront sur la prospérité de l'économie mondiale les relations étroites nouées par l'ANASE et la Communauté. Les ministres se sont déclarés satisfaits de ce que leur coopération, tant dans les enceintes internationales qu'au niveau bilatéral, ait contribué à l'encourageante amélioration des efforts déployés en vue de rétablir une économie internationale saine. Les ministres ont exprimé l'espoir que le sommet des pays industrialisés de Toronto serait couronné de succès. Les ministres de l'ANASE ont demandé instamment que les intérêts des pays en développement, y compris des pays de l'ANASE, y soient pleinement pris en considération.

#### 15. Négociations d'Uruguay

Les ministres se sont félicités des progrès réalisés dans le nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales et ont réaffirmé leur engagement d'oeuvrer pour que soient atteints les objectifs fixés à Punta del Este. La Communauté et l'ANASE ont constaté avec satisfaction que des contacts étroits avaient été établis à propos de ces importantes négociations et ils ont été d'accord pour estimer qu'aucun effort ne devait être négligé pour les maintenir tout au long des négociations.

Les ministres ont pris acte de ce que, parmi les parties aux négociations commerciales multilatérales, la Communauté avait été la première à faire une offre importante à propos des produits tropicaux, secteur qui revêt un intérêt particulier pour l'ANASE. Ils ont réaffirmé que les négociations doivent avoir pour objectif la libération maximale des échanges dans ce secteur.

Les ministres ont également pris acte de l'importance que revêtent pour l'ANASE les dérivés des ressources naturelles ainsi que les textiles et les produits de l'habillement et ils se sont déclarés résolus à oeuvrer pour la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration de Punta del Este.

Les ministres se sont déclarés satisfaits de ce qu'un grand nombre de propositions aient été présentées à Genève en matière agricole, propositions qui pourraient servir de base pour des négociations constructives. Afin de respecter les engagements pris à Punta del Este, les ministres sont convenus que ces négociations devraient s'attacher à définir à long terme un cadre global de réforme

/...



agricole et à élaborer à court terme une série de mesures cohérentes. Les deux parties ont estimé que le succès des Négociations d'Uruguay dans son ensemble ainsi que la promotion de la liberté des échanges internationaux de produits agricoles en général étaient, dans une large mesure, fonction des progrès qui pourraient être accomplis dans ce secteur clef.

Les ministres ont réaffirmé leur attachement au principe du statu quo et du démantèlement et manifesté leur inquiétude à l'égard de l'introduction de nouvelles barrières par certains pays en dépit des négociations en cours. A cet égard, les ministres se sont félicités de l'initiative qu'a prise la Communauté de présenter à Genève une offre de démantèlement autonome. Ils ont fait observer qu'un traitement particulier et différencié pour les pays en développement s'appliquait à ces négociations, conformément à la Déclaration de Punta del Este. Ils ont également noté que, au fur et à mesure que la situation économique et commerciale des pays en développement s'améliorait, les pays concernés escomptaient participer davantage à l'ensemble des droits et obligations au titre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. En ce qui concerne les nouveaux domaines, notamment les services, la propriété intellectuelle et les mesures d'investissement concernant les échanges, ils ont pris acte des travaux préparatoires réalisés jusqu'ici et ont exprimé l'espoir que d'autres travaux dans ces domaines de plus en plus importants pourraient être menés à bien.

Les ministres se sont félicités de la décision qui a été prise de convoquer à Montréal, en décembre 1988, une réunion ministérielle du Comité des négociations commerciales et ils ont été d'accord pour estimer que cette réunion devrait être l'occasion de donner un élan politique aux négociations qui seront considérées comme un tout sans préjudice de la mise en oeuvre d'accords conclus dans un proche avenir; à cet égard, les ministres de l'ANASE ont exprimé l'espoir que, d'ici à l'examen à mi-parcours, des résultats pourraient être rapidement obtenus en ce qui concerne les produits tropicaux.

#### 16. Produits de base

Les ministres ont exprimé l'inquiétude que leur inspirait l'instabilité qui affecte les prix des produits de base et les recettes d'exportation des pays en développement. Ils ont estimé qu'une coopération à l'échelle internationale était nécessaire pour traiter efficacement des problèmes des produits de base.

Afin de renforcer leur coopération mutuelle, les ministres sont convenus que les deux parties déploieraient, tant dans les enceintes multilatérales qu'au niveau bilatéral, des efforts concertés en vue de trouver des moyens qui permettent aux pays de l'ANASE fortement tributaires du secteur des produits de base d'accroître, de diversifier et d'étendre les échanges dans ce secteur. Les ministres se sont félicités de ce que les négociations en vue du renouvellement de l'Accord international sur le caoutchouc naturel aient été menées à bien. Les ministres de l'ANASE ont souligné qu'il importait de ratifier l'accord, de sorte qu'il puisse entrer en vigueur en janvier 1989 comme prévu.

/...

Les ministres ont pris acte de ce qu'il y avait de bonnes raisons d'espérer l'entrée en vigueur du Fonds commun; ils ont exprimé l'espoir que celui-ci apporterait une contribution utile dans le secteur des produits de base. A cet égard, les ministres ont pris acte de l'existence d'un certain nombre de questions ayant trait à la concrétisation du Fonds qui doivent être examinées.

Les ministres de l'ANASE ont rappelé l'importance qu'ils attachaient aux huiles et matières grasses végétales en tant que facteur de développement de leurs économies et ont souligné la nécessité d'accroître davantage leurs exportations vers le marché mondial, notamment vers la Communauté européenne.

#### 17. Coopération économique Communauté-ANASE

Les ministres ont constaté avec satisfaction la portée accrue des activités mises en oeuvre dans le cadre de leurs relations bilatérales à la suite des nouvelles priorités et orientations définies à Bangkok en 1985, lors de la réunion ministérielle ANASE-CE sur les questions économiques et en octobre 1986 à Djakarta, lors de la sixième réunion ministérielle ANASE-CE.

Sans nier les progrès réalisés dans la coopération entre l'ANASE et la Communauté, les ministres estiment possible de développer encore davantage, dans les années à venir, les activités actuelles, en particulier en ce qui concerne la coopération dans les domaines économique et commercial. Les ministres ont reconnu le rôle important que joue le secteur privé pour l'amélioration des relations économiques et commerciales entre l'ANASE et la Communauté, et ils sont convenus d'encourager la participation de ce secteur à la coopération économique entre l'ANASE et la Communauté.

#### Echanges

Les ministres ont estimé qu'il était encore nécessaire d'intensifier davantage les efforts en vue d'améliorer l'accès aux marchés et d'éliminer les entraves aux échanges.

Les ministres de l'ANASE ont reconnu que le système généralisé de préférences communautaire contribuait à l'expansion de leurs exportations, en particulier pour ce qui concerne les produits manufacturés, qui représentent 50 % de l'ensemble des exportations de l'ANASE à destination de la Communauté. Les ministres de la Communauté sont convenus d'examiner la possibilité de perfectionner encore le SGP communautaire. Les ministres de l'ANASE ont rappelé que l'ANASE attachait une grande importance au maintien et à l'expansion des débouchés dans la CEE pour le bois d'oeuvre tropical.

#### Coopération industrielle et en matière d'investissements

Les ministres ont constaté que l'ANASE, par son importance et l'expansion rapide qu'elle connaît, revêt un intérêt particulier pour les investisseurs européens. Ils ont constaté que des organismes financiers de certains Etats membres participaient au financement de projets d'investissements dans la région. Ils ont exprimé l'espoir que cette coopération pourrait se poursuivre et contribuerait à accroître les investissements européens dans les pays de l'ANASE.

/...

Les ministres ont pris acte des efforts constructifs déployés pour améliorer encore davantage les conditions d'investissement et se sont félicités du travail important accompli par les comités mixtes d'investissement mis en place dans chacune des capitales de l'ANASE, ainsi que de la nomination d'un "conseiller européen en matière d'investissements".

A cet égard, vu la persistance de problèmes, notamment en matière de protection des droits de propriété intellectuelle, les ministres ont déclaré souhaiter poursuivre les efforts en vue de trouver les solutions les plus appropriées à ces problèmes.

Ils ont également pris acte des mesures décidées en vue de constituer un "réseau de partenaires potentiels" ayant pour but de faciliter la coopération entre les milieux d'affaires des deux parties et de permettre la constitution d'entreprises communes, de l'information plus complète désormais offerte en ce qui concerne les possibilités d'investir dans la région de l'ANASE et des initiatives visant à encourager l'augmentation des investissements européens. Lors de la troisième réunion du "conseil d'affaires" CE-ANASE, tenue en octobre 1987 à Bruxelles et dont les travaux ont été fructueux, les représentants du secteur privé des deux régions se sont félicités de la contribution positive apportée par ces activités.

Les ministres ont souligné l'importance qu'ils attachaient à la promotion de la coopération industrielle entre la Communauté et l'ANASE et ils sont convenus qu'elle devait rester parmi les grandes priorités de la coopération entre les deux régions. Ils se sont félicités de ce qu'une étude ait récemment été entreprise afin de mettre en évidence les branches de l'industrie, les catégories de produits et les partenaires industriels potentiels qui pourraient entrer en ligne de compte pour la création d'entreprises industrielles communes de l'ANASE.

Ils ont exprimé l'espoir que l'intensification de la coopération dans ce domaine se poursuivrait et que cette coopération contribuerait à accroître les investissements européens dans la région de l'ANASE.

#### 18. Coopération en matière de développement

Les ministres de l'ANASE ont indiqué, comme par le passé, le prix qu'ils attachaient à l'importante contribution qu'apportaient, tant au niveau bilatéral que sur le plan régional, la Communauté et ses Etats membres dans le domaine de la coopération au développement. Il a été pris acte du fait que la Communauté européenne et ses Etats membres occupaient, par ordre d'importance, la deuxième place pour ce qui est de l'aide bilatérale au développement en faveur des pays de l'ANASE.

Les ministres se sont déclarés satisfaits du vaste éventail d'activités déployées dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines, en particulier de celles qui permettent des échanges et des contacts entre fonctionnaires et hommes d'affaires de l'ANASE et de la Communauté. Ils ont souligné l'importance particulière que revêt la formation pour la coopération à venir. A cet égard, ils ont salué la création d'une banque de données sur les possibilités de formation dans la Communauté. Ils ont souligné à quel point il

/...

était important que les deux groupements régionaux partagent leurs connaissances et l'expérience acquise lors de la mise en oeuvre des projets relatifs aux ressources humaines, à la science et à la technologie ainsi qu'à la coopération en matière d'énergie. Sur ce plan, les ministres de l'ANASE ont déclaré apprécier l'aide que la Communauté lui avait apportée pour créer un centre ANASE-CE de recherche et de formation en matière d'énergie.

Les ministres sont convenus qu'en principe un centre ANASE-CE de gestion serait créé dans la région de l'ANASE, centre qui, selon eux, renforcerait efficacement la présence à long terme de la Communauté dans la région. Les ministres ont invité le Comité mixte de coopération ANASE-CE à examiner les modalités techniques de création du centre et ont pris acte de l'intention de l'ANASE d'installer ce centre au Brunéi Darussalam.

Les ministres de l'ANASE se sont déclarés sensibles à la contribution apportée par la Communauté au programme ANASE de développement touristique.

-----